

Le PAD c'est quand ?

Horaires d'ouverture :

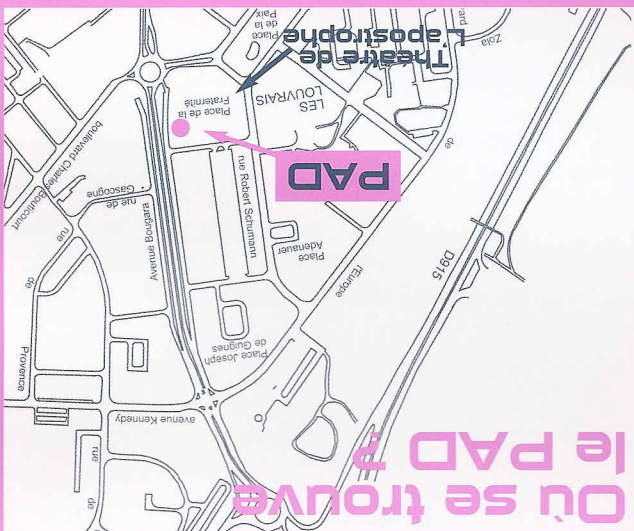
- Lundi :** 9h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi :** 9h30 - 12h / 15h - 19h30
- Mercredi :** fermeture
- Jeudi :** fermé le matin / 13h30 - 17h
Permanence à la maison de quartier
de Marcouville de 9h30 à 12h
- Vendredi :** 10h - 12h / 13h30 - 17h

Le PAD, un service géré par le Conseil Départemental d'Accès au Droit et la Ville de Pontoise avec le soutien de l'association AQUAREL.



2, place de la Fraternité - 95 300 Pontoise - Tél. : 01 34 24 01 47
pad@ville-pontoise.fr

PAD



Où se trouve le PAD ?

Comment venir au PAD ?

En bus : 42 et 34 Nord / Arrêt « place de la Paix »
En voiture : Depuis l'A15 sortie N°10 Direction Pontoise Centre Hospitalier. Puis direction centre ville. Le PAD se situe dans la maison de quartier.

Informations sur vos droits et obligations

Droit de la famille

Droit du travail

Droit des étrangers

Droit des biens et des personnes

Médiation familiale

Point d'Accès au Droit des Louvrais

Un service gratuit, confidentiel et accessible à tous

Conseil Départemental d'Accès au Droit



VILLE DE PONTOISE



Conseil Départemental d'Accès au Droit

Un service gratuit, confidentiel et accessible à tous

des Louvrais
au Droit

d'Accès
Point

Informations sur vos droits et obligations
Droit de la famille
Droit du travail
Droit des étrangers
Droit des biens et des personnes
Médiation familiale

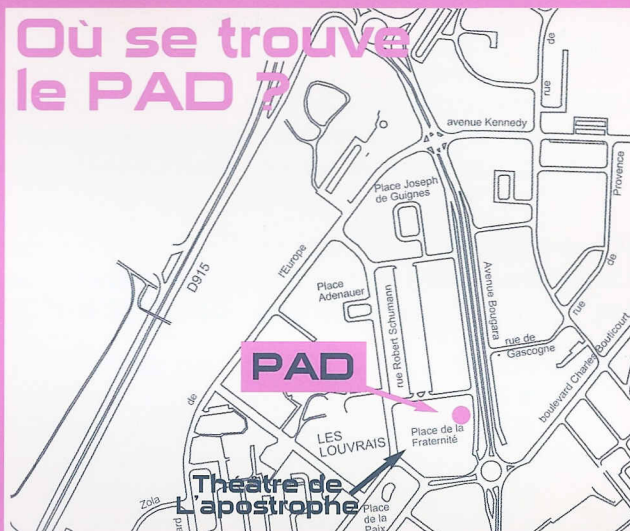
Comment venir au PAD ?

En bus : 42 et 34 Nord / Arrêt « place de la Paix »

En voiture : Depuis l'A15 sortie N°10 Direction Pontoise Centre Hospitalier. Puis direction centre ville.

Le PAD se situe dans la maison de quartier.

Où se trouve le PAD ?



PAD

2, place de la Fraternité - 95 300 Pontoise - Tél. : 01 34 24 01 47
pad@ville-pontoise.fr

Le PAD c'est quand ?

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h30 - 12h / 13h30 - 17h

Mardi : 9h30 - 12h / 15h - 19h30

Mercredi : fermeture

Jedi : fermé le matin / 13h30 - 17h

Permanence à la maison de quartier
de Marcouville de 9h30 à 12h

Vendredi : 10h - 12h / 13h30 - 17h

Le PAD, un service géré par le Conseil Départemental d'Accès au Droit et la Ville de Pontoise avec le soutien de l'association AQUAREL.

Le PAD... c'est quoi ?



C'est un lieu d'accueil et d'écoute personnalisée qui apporte une information sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Pour y répondre au mieux, un agent d'accueil vous oriente vers les associations et les professionnels du droit.

Que trouve-t-on au PAD ?

L'agent d'accueil tient à votre disposition différents documents juridiques : demande d'aide juridictionnelle, requête devant le juge aux affaires familiales, déclaration au greffe, requête en injonction de faire ou payer... **Sans rendez-vous**

LE CIDFF

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Un juriste assure une permanence gratuite et confidentielle d'accès au droit

les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis du mois de 13h30 à 17h. **Sur rendez-vous.**

Quelle que soit votre situation, un juriste vous accueille et vous informe sur :

- le droit des personnes (mariage, divorce, union libre, pension alimentaire),
- le droit du travail (contrat de travail, licenciement...),
- le droit des biens (consommation, dettes, surendettement...),
- le droit pénal (procédures, violences familiales, etc.).

Tous les lundis : permanence « Droit du travail » de 9h30 à 12h30.

CONSULTATION JURIDIQUE D'AVOCAT

Un avocat vous donne des informations d'ordre général, des conseils juridiques et vous oriente.

Tous les mardis de 17h30 à 19h30 sur rendez-vous.

L'APCE 95

(Association Pour le Couple et l'Enfant dans le Val d'Oise)

L'association a pour objet d'aider les personnes, les couples et les familles dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle et sociale et ce dans le respect de chacun, sur rendez-vous.

L'association a vocation à accueillir toute personne qui rencontre :

- des difficultés à se positionner dans le groupe familial,
- des problèmes dépressifs dûs à une séparation ou un cumul des difficultés relationnelles et/ou matérielles.

Le 1^{er} jeudi du mois de 17h30 à 19h.

ECRIVAIN PUBLIC

L'écrivain public vous reçoit pour vous accompagner dans vos démarches administratives et dans la rédaction de vos courriers, **tous les jeudis, de 14h à 16h30 sur rendez-vous.**

VOIX DE FEMMES

L'association accompagne les personnes confrontées à un mariage forcé. Tél : 01 30 31 55 76.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur vous reçoit le 3^{ème} mardi de chaque mois, de 9h30 à 12h, afin de régler des conflits de voisinage ou de famille, entre propriétaire et locataire ou entre particulier et professionnel. **Sur rendez-vous.**

L'ensemble de ces permanences est accessible sur rendez-vous,
contactez le Point d'Accès au Droit au 01 34 24 01 47.